

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 octobre 2019**

L'an deux mil dix-neuf , le neuf octobre , vingt heures trente , le conseil municipal de la commune de BOREST , dument convoqué ,s'est réuni en mairie ,en session ordinaire , sous la présidence de Madame Marie-Paule Eeckhout, Maire.

Date de convocation : 02 octobre 2019.

Présents : Mesdames Eeckhout, Didier, Degraeve.

Messieurs Sicard, Fudali, de Freitas, Bianchini, Duchesne.

Absents excusés : Madame Berling-Eeckhout ,Madame Thepaut, Monsieur Bacot.

Monsieur de Freitas a été élu secrétaire de séance.

### **1/ Projet d'antenne téléphonique**

Afin d'obtenir une autorisation du conseil municipal permettant à la Société T.D.F. de réaliser des essais sur la couverture des réseaux téléphoniques, Madame le maire a réuni le conseil municipal en session extraordinaire.

La pose d'une antenne amplificatrice sur une parcelle communale est ainsi prévue pour réaliser les essais nécessaires avant toute implantation définitive.

Plusieurs interrogations avaient été soulevées lors des précédentes rencontres avec la société qui se charge de l'installation du matériel, de son raccordement et de l'entretien.

Des réponses ont pu y être apportées :

La commune bénéficiera d'une couverture 4 G sur l'ensemble de son territoire.

Le site sera grillagé et inaccessible sans clés.

La réglementation et les bandes fréquences sont livrées en annexe à chaque conseiller, il est cependant précisé que le niveau des champs électromagnétiques à proximité des antennes relais sont toujours très inférieurs à la réglementation.

La pousse des peupliers sera prise en compte, les antennes devront idéalement dépasser la cime des arbres. Il sera probable que la hauteur de l'installation soit en conséquence, soit un pylône de l'ordre de 36 mètres.

La parcelle d'une superficie de 225 m2 environ se situera dans le marais communal et serait acquise par la société avec une proposition de prix de 8 000€.

Compte tenu des pièces produites par l'entreprise reprenant le descriptif de l'opération et ses références, le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour autoriser l'entreprise T.D.F. à effectuer les essais de réception téléphonique sur le territoire communal.

## **2/ Projet de méthaniseur**

Monsieur Guillaume Duchesne a ensuite présenté le projet de méthaniseur qu'il entreprend d'installer sur le territoire de Mont-l'Evêque, sur la route allant de Borest à Barbéry dans le but de produire du biométhane qui sera injecté dans le réseau GRDF.

La présentation très détaillée du projet a soulevé quelques questions, les conséquences olfactives, le trafic des camions sur cette portion de route déjà fréquentée, et peu large, et la possibilité future d'alimenter la commune de Borest en gaz méthane.

Guillaume Duchesne a confirmé que des odeurs (ensilage) pourraient par certains jours être ressenties jusqu'à une distance de 400 voire 500 mètres mais pas au-delà (le méthaniseur se situerait à 1,9 km de la plus proche habitation borestoise).

Concernant le trafic sur la RD 134 reliant Borest à Barbéry, le trafic routier ne sera pas plus important que lors des périodes de moisson et de récolte des betteraves. Le service des routes de la DDT est consulté et les emplacements de dégagement présents sur cette route pourront être carrossés et aménagés si nécessaires et de nouveaux pourront être créés si besoin.

Le nombre de ces emplacements et leurs créations devront être définis en accord avec le conseil municipal qui manifeste une volonté de voir leur nombre augmenter avec un revêtement carrossable permettant un accès facile pour les véhicules de tourisme.

Enfin l'approvisionnement en gaz de la commune n'est pas du ressort des porteurs de projet mais la question sera posée à GRDF.

La séance a été levée à 21 h 30.